



AUGMENTATION DE LA NOTE DE PERCEPTION DE L'INTENSITÉ DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR FORESTIER ET FAUNIQUE

ECHEC DES INITIATIVES ANTI-CORRUPTION OU RELÂCHEMENT DU MINFOF EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ?



Mai 2016

Table des matières

Liste des abréviations	3
Introduction	4
1. Augmentation de la note de perception de l'intensité de la corruption dans le secteur Forêts et Faune : Conséquence d'une faible efficacité des actions de LCC implémentées.	5
1.1 La marge des acteurs du secteur victimes de la corruption est encore importante	5
1.2 L'appropriation des activités de LCC par les acteurs ne dépendant pas du MINFOF est encore faible.	7
1.3 La marge des acteurs qui pensent que la LCC est efficace dans le secteur des forêts et de la faune est faible	8
2. Augmentation de la note de perception de l'intensité de la corruption dans le secteur Forêts et de Faune: un relâchement dans la mise en œuvre des actions de lutte contre la corruption.	10
2.1 Les initiatives de LCC dans le secteur sont limitées à la périphérie.	10
2.2 Les initiatives anticorruption du MINFOF sont méconnues par les acteurs clefs de la LLC..	11
2.3 La volonté de lutter contre la corruption des détenteurs du pouvoir et de l'autorité dans le secteur est faible	12
Conclusion.....	14
Références.....	15

Liste des Abréviations

CLCC :	Cellule de Lutte contre la Corruption
CONAC :	Commission Nationale Anticorruption du Cameroun
CTD :	Collectivités Territoriales Décentralisées
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EIPC :	Evaluation de l'Intensité de la Perception de la Corruption
FMO :	Forces de Maintien de l'Ordre
FODER :	Forêts et Développement Rural
GIZ :	Coopération Allemande
LCC :	Lutte contre la Corruption
MINFOF:	Ministère des Forêts et de la Faune
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPJ :	Officiers de Police Judiciaire
OPJCG :	Officiers de Police Judiciaire à Compétence Générale
OSC :	Organisations de la Société Civile
PILCC :	Projet Intégré de Lutte contre la Corruption
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
SNLCC :	Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption
SYNABOIS :	Syndicat National des exploitants de bois du Cameroun

La note de l'intensité de la perception de la corruption est l'un des moyens par lesquels la perception des acteurs du secteur des forêts et de la faune sur la corruption est captée. Plus la note est forte (proche de 10), plus les acteurs ont le sentiment que le secteur est miné par le phénomène de corruption et vice versa (moins la note est élevée, c'est-à-dire proche de 0, plus les acteurs pensent que la corruption est faible dans le secteur). C'est cette note qui traduit le point de vue des parties prenantes sur l'intensité de la corruption dans le secteur qui est généralement appelée indice de perception de la corruption. Elle va de 0 à 10.

Introduction

Au terme de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC) en 2010, le secteur Forestier et Environnemental est apparu pour le Gouvernement comme un secteur prioritaire dans lequel des actions urgentes et ciblées devaient être menées. Cette décision du Gouvernement était justifiée par les nombreuses manifestations de la corruption qui y étaient observées, avec pour conséquences des menaces réelles sur le patrimoine forestier, faunique et environnemental du Cameroun. Ces multiples manifestations de la corruption qui témoignaient de la prégnance du phénomène dans le secteur se sont traduites par une perception de l'intensité de la corruption, estimée en 2010 à 7,27/10. Les analystes avaient alors abouti à la conclusion selon laquelle le secteur des forêts et de la faune était l'un des plus concernés par le fléau¹.

Cette situation a poussé les responsables du MINFOF soutenus par la CONAC à prendre un ensemble de mesures pour lutter contre la corruption et d'en limiter au minimum les effets sur le fonctionnement des activités. La première de ces mesures a consisté à peaufiner le diagnostic de la corruption dans le secteur des forêts et de la faune par une étude sur l'état des lieux des pratiques de

corruption dans le dit secteur.

La seconde mesure fut d'ordre institutionnel puisque le Ministre des forêts et de la faune a procédé au renouvellement des membres de la CLCC et, désignant comme Président de cette Unité un acteur de la Société Civile². Toujours sur le plan institutionnel, le ministre des forêts et de la faune a doté la CLCC des cadres exclusivement dévolus à la LCC.

L'autre mesure fut d'ordre opérationnel. En effet, avec l'appui technique et financier de la GIZ, le MINFOF a lancé un ensemble d'Initiatives à Résultats Rapides (IRR) avec pour objectif de réduire les rackets des camions transportant les débités issus des forêts communautaires aux points de contrôle tenus par ses agents sur l'axe Bertoua-Ngaoundéré. Face aux résultats encourageants obtenus par cette expérience qui a permis une réduction des rackets sur cet axe de plus de 60% en 100 jours, l'initiative a été généralisée dans 08 régions et a également porté sur la réduction des camions transportant les PFNL.

Cette autre série d'IRR a été mise en œuvre dans le cadre global d'un Projet Intégré de Lutte contre la Corruption (PILCC).

Ce projet intégrait les bonnes pratiques à

1 TALLA Marius, Calaques Romain, Enhancing Forest Sustainability in Central Africa by Fighting Corruption, Lessons learnt from the implementation of Rapid Results Initiatives in Cameroun, January 2014, 30p.

2 Fait inédit depuis la création du MINFOF, cette décision déchargeait l'Inspecteur Général de la lutte contre la corruption.

mettre en œuvre aux points de contrôle du MINFOF, le Guide de l'Agent Probe du MINFOF assorti d'une Déclaration Solennelle d'Engagement à la probité des personnels du MINFOF, les Pactes d'intégrité signés entre le MINFOF et ses cocontractants (exploitants, vendeurs, acheteurs, etc.) qui s'engageaient à se conformer à la réglementation en vigueur. La mise en œuvre de ce projet était soutenu par la politique de traitement des dénonciations et des plaintes des actes de corruption qui comportait des mécanismes de protection des témoins, des victimes et des dénonciateurs.

L'implémentation de toutes ces actions ont permis d'aboutir à une réduction considérable de la note de perception de la l'intensité de la corruption au MINFOF, qui est passée de 7,27/10 en 2010, à 6,44/10 en 2013 et à 5,13/10 en 2014, selon une évaluation de l'indice de perception de la corruption au MINFOF menée chaque année par l'ONG Forêts et Développement Rural (FODER)³.

Pour le compte de l'année 2015, l'étude portant évaluation de l'indice de perception de la corruption au MINFOF montre que l'intensité de la corruption dans le secteur a progressé pour atteindre la note de 5,78/10. La problématique que pose le questionnement de la note de perception de la corruption en 2015 est celle relative aux causes de cette progression. Autrement, pour quelles raisons la note de perception de l'intensité de la corruption a-t-elle augmenté alors qu'à priori, la CLCC du MINFOF mène des activités de lutte contre la corruption dans le secteur des forêts et de la faune ?

L'analyse des initiatives de LCC du MINFOF depuis 2012 permet de constater que la dégradation de la note de perception de l'intensité de la corruption dans le secteur des forêts et de la faune est à la fois due à la relative efficacité de ces actions implémentées et à la limitation de ces efforts à la périphérie.

1. Augmentation de la note de perception de l'intensité de la corruption dans le secteur Forêts et Faune : Conséquence d'une faible efficacité des actions de LCC implémentées

Après la validation de la SNLCC le 08 Février 2011 par le Gouvernement, le MINFOF s'est investi dans sa mise en œuvre. Plusieurs activités ont été menées mais, l'analyse des résultats issus du sondage réalisé dans le cadre de l'EIPC permet de faire plusieurs constats qui montrent que l'efficacité des actions anticorruption du MINFOF est en deçà des attentes des parties prenantes du secteur.

1.1. La marge des acteurs du secteur victimes de la corruption est encore importante

Quatre ans après le lancement de sa croisade

anticorruption à travers la mise en œuvre de la SNLCC, la marge des acteurs du secteur victimes directes ou indirectes du phénomène est encore importante. En effet, il ressort du rapport d'analyse des résultats de l'enquête menée dans le cadre de l'EIPC 2015 qu'environ un acteur du secteur forestier et faunique sur deux a été victime de la corruption ou alors a connaissance de quelqu'un qui a été victime de la corruption.

Cela représente la moitié des acteurs questionnés comme l'indique les données fournies dans le tableau ci-dessous :

	Victime de la corruption			Degré moyen d'exposition
	Oui	Non	N'a pas répondu	
CTD	100%	0%	0%	
Secteur privé des forêts et faunes	66%	32%	2%	63%
Communautés locales et autochtones	60%	40%	0%	
PTFs	50%	50%	0%	45%
Société civile (OSC, médias)	46%	50%	4%	
MINFOF	37%	62%	2%	
Autorités administratives	33%	33%	33%	27%
OPJ autres que le MINFOF	33%	67%	0%	
Elus locaux (Député ou Sénateur)	13%	88%	0%	
Système judiciaire (magistrats, OPJCG)	0%	100%	0%	
Ensemble	52%	46%	2%	

Tableau 1 : Victimes des actes de corruption recensés

Source : FODER, EIPC 2015, avril 2016

Les personnes les plus vulnérables au risque de corruption dans le secteur sont celles issues du secteur privé (scieurs artisanaux, gestionnaires des forêts communautaires, transporteurs des produits issus des forêts communautaires, vendeurs de planches des métropoles du Cameroun⁴, etc.) de la filière et les communautés autochtones. En outre, plus l'activité exercée est illégale, plus la pression des agents du MINFOF en termes d'actes de corruption est importante⁵. C'est le cas des scieurs artisanaux qui en l'absence des

autorisations exigées par la réglementation en vigueur sont obligés de payer des pots de vin pour que leurs engins ne soient pas confisqués par les chefs de postes forestiers ou les autres agents du MINFOF. Il en est de même des commerçants de bois qui, étant dans l'illégalité, sont plus exposés au racket des agents des eaux et forêts.

⁴ Leur vulnérabilité est accentuée par le fait que la plupart d'entre elles agissent dans l'informelle.

⁵ En l'espèce, les agents des eaux et forêts n'appliquent pas la loi en confisquant l'engin qui a servi à la commission des infractions mais, ils marchandent avec l'auteur de l'infraction qui, conscient de l'illégalité de son acte, n'oppose pas une grande résistance pour payer le montant exigé par l'agent du MINFOF.

1.2. L'appropriation des activités de LCC par les acteurs ne dépendant pas du MINFOF est encore faible

L'appropriation des initiatives de LCC du MINFOF par les autres catégories d'acteurs c'est-à-dire celles qui ne dépendent pas du secteur des forêts et de la faune reste encore l'une des principales causes de l'échec des dites initiatives. La situation du contrôle routier illustre assez bien cette réalité.

Le contrôle routier entendu comme le contrôle

agents des communes ainsi que certaines autorités judiciaires (dans la région du Centre) font également le contrôle du bois et plus globalement des produits forestiers.

Cette situation perdure après que le MINFOF, appuyé par la CONAC ait mené plusieurs plaidoyers pour que le contrôle forestier se fasse conformément aux dispositions normatives et réglementaires qui font des agents du MINFOF les seuls habilités pour cette activité. En 2013, une note signée du Secrétaire Général de la Présidence de la République instruisait le Ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense de



des produits forestiers et fauniques qui en principe ne dépend que de l'administration chargée des forêts et de la faune est encore largement menée par les FMO (il s'agit des gendarmes, des policiers et dans certaines régions des militaires). Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sur l'EIPC ont soutenu qu'à ces acteurs, d'autres, en l'occurrence des autorités traditionnelles (surtout dans les régions du septentrion), les

prendre des dispositions pour mettre fin à ces pratiques des gendarmes. Depuis, la situation sur le terrain ne s'est pas vraiment améliorée ; bien au contraire.

Le tableau des auteurs des actes de corruption recensés est éloquent sur l'implication des acteurs autres que le MINFOF dans la commission des actes de corruption observés dans le secteur des forêts et de la faune :

	Victime de la corruption, Auteur de l'acte			
	MINFOF	Policiers/ Gendarmes	Autres adm.	Autres acteurs
Communautés locales et autochtones	100%	100%	100%	100%
CTD	100%	100%	0%	100%
PTFs	100%	0%	0%	0%
Autorités administratives	100%	0%	0%	0%
Société civile (OSC, médias)	91%	67%	70%	44%
Secteur privé des forêts et faunes	73%	73%	18%	23%
OPJ autres que le MINFOF	50%	20%	43%	64%
MINFOF	18%	28%	18%	70%
Elus locaux (Député ou Sénateur)	0%	100%	0%	0%
Ensemble	70%	64%	27%	37%

Tableau 5 : Auteurs des actes de corruption recensés

Source : FODER, EIPC2015, avril 2015

1.3 La marge des acteurs qui pensent que la LCC est efficace dans le secteur des forêts et de la faune est faible

Depuis 2011 et la validation par le Gouvernement de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption élaborée sous l'égide de la CONAC, le MINFOF avec l'appui des PTFs comme la GIZ ou encore le FODER a mis en œuvre plusieurs actions destinées à réduire la corruption dans le secteur des forêts et de la faune. Ces initiatives ont produit des résultats généralement appréciés par les acteurs du secteur.

Cependant, les bonnes pratiques issues de ces initiatives anticorruption n'ont pas systématiquement fait l'objet d'une institutionnalisation. En effet, à l'exception des bonnes pratiques constituées par les attitudes à adopter lors du contrôle forestier et faunique qui ont fait l'objet d'une

généralisation à travers une Décision du Ministre des Forêts et de la Faune, les autres points positifs obtenus dans le cadre de la lutte contre la corruption n'ont pas été consacrés ou appropriés par le truchement des actes juridiques. Or, l'institutionnalisation étant le principal gage des changements durables, la confiance progressivement et laborieusement construite par le MINFOF auprès des acteurs du secteur s'est progressivement érodée. Les signes de cette baisse de confiance dans les instances du MINFOF sont nombreux et sans exhaustivité, peuvent être cités :

- La baisse des dénonciations des actes de corruption : Avec le lancement des IRR en 2012, l'obtention des résultats concrets sur l'Axe Bertoua-N'gaoundéré et surtout la généralisation des IRR dans les 08 régions du Cameroun, les dénonciations et les plaintes de corruption se sont considérablement accrues. Le MINFOF avait d'ailleurs

procédé à une réorganisation de sa CLCC pour répondre efficacement à ces sollicitations. Or, depuis 2015, le nombre des dénonciations a baissé en raison des difficultés toujours croissantes du MINFOF à apporter des solutions concrètes aux problèmes de corruption posés par les acteurs du secteur.

- L'utilisation des voies de médias (et non plus la CLCC) pour dénoncer les pratiques de corruption subies ou observées dans le secteur des forêts et de la faune⁶ : Le quotidien le Jour dans sa parution du lundi 28 décembre 2015 relaye les dénonciations de corruption du Syndicat National des exploitants de bois du Cameroun (SYNBOIS) à l'encontre des brigades régionales de contrôle des régions de l'Est et de l'Adamaoua. Il convient de noter que le SYNBOIS était partenaire du MINFOF dans la mise en œuvre

des IRR et avait salué l'amélioration de la situation sur l'axe Bertoua-N'gaoundéré lors de la présentation des résultats de la première IRR. Le fait que ce syndicat utilise la voie des médias au détriment des services du MINFOF pour dénoncer la corruption est aussi une preuve de la baisse de la confiance dans les structures de cette administration compétente pour connaître des problèmes de corruption.

- La réduction de la collaboration entre la CLCC et ses principaux partenaires en matière de LCC : Entre 2012 et 2014, la GIZ a soutenu le MINFOF dans ses efforts de réorganisation de la CLCC. Elle a financé le processus de renforcement de la CLCC sur les plans organisationnel, stratégique et opérationnel. Or, depuis 2015, cet appui ne s'est plus réalisé en dépit des besoins existant au niveau de la CLCC.



2. Augmentation de la note de perception de l'intensité de la corruption dans le secteur Forêts et de Faune : un relâchement dans la mise en œuvre des actions de lutte contre la corruption



La dégradation de la note de perception de l'intensité de la corruption dans le secteur des forêts et de la faune est aussi la conséquence d'un relâchement dans la mise en œuvre des actions de LCC dans la mesure où les initiatives de LCC menées dans le secteur sont limitées à la périphérie, ces initiatives sont assez mal connues des principales victimes de la corruption et parce que la volonté de lutter contre la corruption n'est pas suffisamment forte au niveau des détenteurs du pouvoir dans le secteur.

2.1 Les initiatives de LCC dans le secteur sont limitées à la périphérie

L'essentiel des activités de LCC menées par le

MINFOF depuis 2012 s'est limitée au maillon de transport du bois et des PFNL sur les axes routiers, et par conséquent à la périphérie de l'administration forestière. En effet, il s'avère que toutes les IRR lancées jusqu'ici au MINFOF ont eu pour objectifs de réduire les pratiques de corruption observées lors du contrôle routier, et de réduire l'ampleur des pratiques informelles et illégales dans les forêts communautaires, ciblant ainsi les personnels de l'administration des forêts et de la faune situés à la périphérie. Il en a été de même pour les missions d'investigation suite aux dénonciations de la corruption qui n'ont été exécutées jusqu'ici que dans les services déconcentrés du MINFOF.

L'approche progressive de gestion du changement est prise en compte dans le processus des IRR qui dans sa démarche vers la réalisation de l'ARR comprend trois articulations : (1) s'attaquer d'abord à la problématique de corruption fortement dénoncée sur les axes routiers ; (2) continuer sur la problématique de l'exploitation forestière illégale dans les forêts du domaine forestier permanent (DFP) et du DFNP (Forêts communautaires, forêts communales, Réserves forestières, Aires protégées, UFA, etc.), et ; (3) adresser la problématique de la corruption relativement plus difficile et plus vicieuse dénoncée dans les services centraux du MINFOF. L'approche prévoit également la consolidation des acquis. Le problème qui se pose actuellement est la très lente évolution de ce processus : ce qui permet la reconstitution des réseaux de corruption et laisse la place au retour de mauvaises pratiques. A l'exception d'une initiative visant à interpeller les responsables du MINFOF sur « le caractère négatif de l'accueil des patrons lors des missions de terrain »⁸, aucune initiative ne les a directement concerné.

En réduisant les efforts anti corruption à la seule périphérie, les résultats obtenus ne peuvent être ni durables et ni soutenus car les réseaux de corruption sont parrainés depuis le sommet⁹.

2.2 Les initiatives anticorruption du MINFOF sont méconnues par les acteurs clefs de la LCC

L'analyse des résultats de l'enquête sur laquelle s'appuie l'EIPC révèle que les initiatives de LCC menées par le MINFOF ne sont pas suffisamment connues des acteurs clefs de la LCC qui sont constitués par les autorités administratives et les collectivités territoriales décentralisées. Cela justifie le faible niveau d'appropriation de ces initiatives par ces derniers.

Les autorités administratives et les collectivités territoriales décentralisées jouent un rôle important dans l'organisation administrative au Cameroun. L'importance des autorités administratives au Cameroun découlent de la nature même de l'Etat au Cameroun qui est inspiré du jacobinisme¹⁰. Leurs attributions découlent des dispositions du décret n° 78/485 du 09 novembre 1978. Cette disposition normative consacre le rôle de coordination de l'administration déconcentrée aux niveaux de la région, du département et de l'arrondissement. Cela suppose qu'elles doivent s'approprier et faciliter les actions menées par les administrations y compris celles portant sur la LCC. Elles peuvent jouer ce rôle grâce aux actions de sensibilisation.

8 Lors des échanges avec les certaines parties prenantes du MINFOF, celles-ci ont souligné que les pratiques de racket étaient souvent justifié par ce que les collaborateurs des services déconcentrés devaient accueillir les responsables qui arrivaient dans leur zones de compétence. Pour y parvenir, les collaborateurs faisaient le tour des acteurs en vue de procéder à « une lever de fonds ». Lors d'un atelier organisé par la GIZ à Meyomesala, l'attention des responsables avaient été attirés sur les conséquences éthiques de cette situation et surtout sur leurs conséquences sur les efforts de LCC. L'atelier était présidé par Mme le Secrétaire d'Etat du MINFOF.

9 C'est ce qui apparaît dans les différents diagnostics menés dans le secteur des forêts et de la faune.

10 Au départ, le Jacobinisme était une doctrine politique née en France qui défendait la souveraineté populaire et l'indivisibilité de la République française. Actuellement, le concept a évolué pour s'adapter aux mutations de l'Etat et de ses pratiques pour désormais désigner une doctrine qui tend à organiser le pouvoir sur une base administrative et très centralisée d'une part et à le faire exercer par une élite technocrate qui étend ses compétences sur l'ensemble du territoire et dans tous les domaines de la vie sociale (Furet :1988).

Il en est de même pour les collectivités territoriales décentralisées qui sont considérées comme l'administration la plus proche des citoyens. En cela, elles doivent constituer auprès de ces derniers des relais des initiatives de lutte contre la corruption et

plus globalement de promotion de la bonne gouvernance. Cela est encore loin d'être le cas si l'on considère les données fournies par ce tableau relatif à la connaissance par les acteurs du secteur des forêts et de la faune des initiatives de LCC portées par le MINFOF :

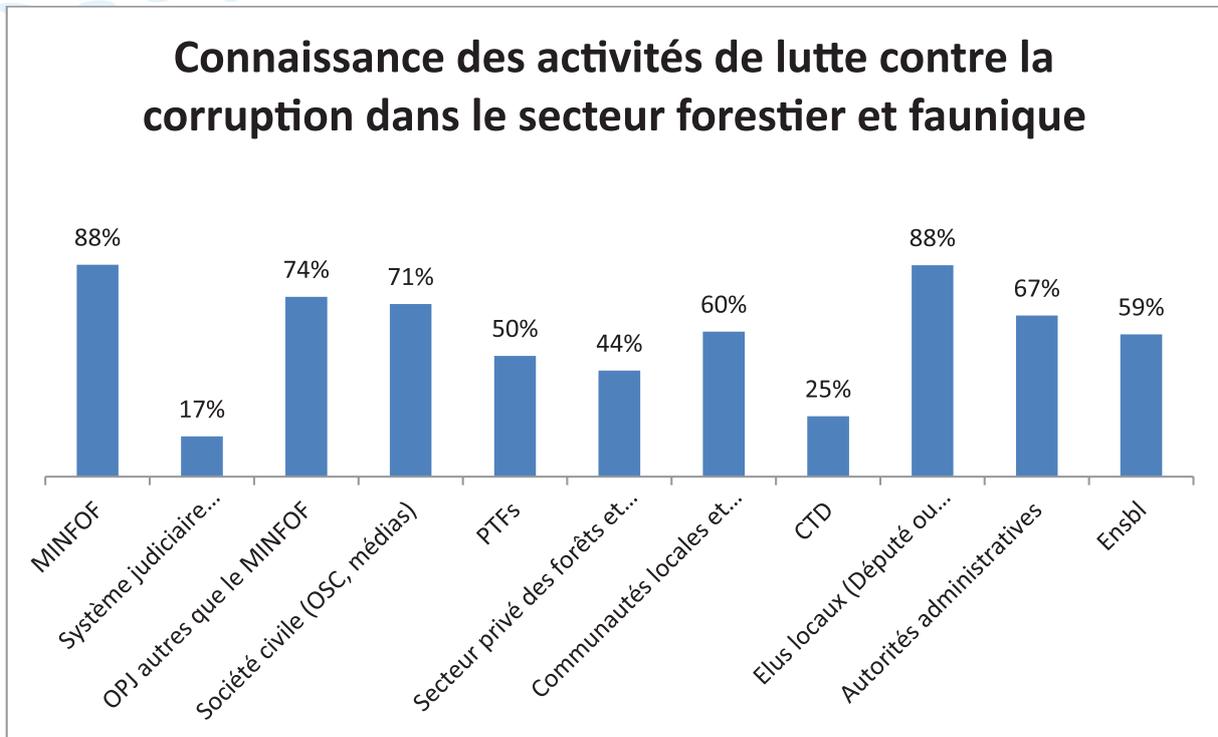


Figure 3 : Connaissance des initiatives de lutte contre la corruption et mises en œuvre

Source : FODER, EIPC2015, avril 2016

2.3 La volonté de lutter contre la corruption des détenteurs du pouvoir et de l'autorité dans le secteur est faible

L'une des réalités du secteur des forêts et de la faune qui justifie le relâchement dans la LCC est la volonté relative des acteurs leaders du secteur à lutter contre la corruption. Les acteurs leaders qui sont les principaux détenteurs de pouvoir et d'autorité dans le secteur des forêts et de la faune n'ont plus, selon les parties prenantes questionnées sur ce sujet, le moindre envie de soutenir les efforts de lutte contre la corruption.

Les parties prenantes du secteur des forêts et de la faune estiment que le MINFOF constitue le leader du secteur avec la plus forte capacité d'influence dans ledit secteur grâce à un degré de pouvoir estimé en moyenne à **7,02** sur une échelle de 0 à 10. Vient ensuite le système judiciaire, la CONAC et les PTF dont le degré d'influence moyenne est respectivement estimé à **6,06 ; 5,68 ; et 5,29** sur une échelle de 0 à 10. Les CTD (**4,14/10**), les communautés autochtones et locales (**4,38/10**) ainsi que les OSC (**4,47/10**) constituent les plus faibles du secteur car elles sont les moins capables d'y influencer le cours de la lutte contre la corruption.

Par contre, dans la plupart des cas, ce sont les acteurs les moins influents qui expriment la plus forte volonté de lutter contre la corruption dans le secteur. Cela peut se

justifier parce qu'ils sont ceux qui souffrent le plus de la corruption qui sévit dans le secteur et pourraient alors constituer les principaux bénéficiaires des potentiels changements.



Conclusion

En définitive, il a été constaté que la note de la perception de l'intensité de corruption qui s'est régulièrement améliorée entre 2011 et 2014 a subitement fait l'objet d'une faible augmentation en 2015. Plusieurs facteurs justifient cet état des faits : la faiblesse efficacité des initiatives anticorruption caractérisée et le relâchement du MINFOF dans la lutte contre ce fléau. Pour remédier à cette situation de mesures, concernant l'ensemble des acteurs du secteur doivent de toute urgence être adoptées. Ces mesures portent notamment sur :

- Le renforcement de la collaboration entre l'ensemble des acteurs institutionnels et non institutionnels intervenant dans la LCC dans le secteur (MINFOF);
- L'institutionnalisation des bonnes pratiques observées tout au long de la mise en œuvre des initiatives de LCC du MINFOF (depuis 2012 jusqu'à présent). Cela doit être fait dans tous les services centraux et déconcentrés du MINFOF ;
- La mise en œuvre des initiatives de LCC dans les services centraux du MINFOF (Ministre des forêts et de la faune avec l'appui du Président de la CLCC et de l'Inspecteur Général);
- La sensibilisation et l'implication des autorités administratives sur les actions de LCC du MINFOF (MINFOF, société civile et PTF);
- L'amélioration des conditions de

travail des agents du MINFOF et l'adoption des mesures permettant de réduire leur vulnérabilité face aux autres FMO ;

- La diversification des approches et techniques de LCC en se focalisant sur des actions de consolidation des acquis comme :
 - Les projets pilotes d'intégrité en l'occurrence les standards de services ;
 - Les îlots d'intégrité afin de favoriser l'émulation des bonnes pratiques ;
- La poursuite du plaidoyer auprès des autorités compétentes pour que le contrôle routier des produits des forêts et de la faune soit la seule compétence du MINFOF ;
- Le renforcement des actions de sanctions des comportements des acteurs véreux du secteur en l'occurrence les collaborateurs indéliques du Ministre des Forêts et de la Faune.

Les enjeux de la mise en œuvre de toutes ces dispositions sont l'amélioration de la gouvernance du secteur des forêts et de la faune ainsi que la création d'un environnement de confiance entre les différents acteurs intervenant dans ledit secteur. Il s'agit là d'une condition nécessaire pour que le secteur des forêts et de la faune contribue efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs nationaux fixés dans le DSCE.

Références

- CLCC MINFOF, Rapport de la mise en œuvre du Projet Intégré de Lutte contre la Corruption, 2014.
- CONAC, Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, 2010.
- CONAC, Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun, 2013.
- FODER, Rapport de l'étude portant évaluation de l'Indice de Perception de la Corruption dans le secteur Forêts et Faune, 2013.
- FODER, Rapport de l'étude portant évaluation de l'Indice de Perception de la Corruption dans le secteur Forêts et Faune, 2013.
- Lamissia Adolarc, une mafia dans le bois, Le Jour N° 2090, 28 décembre 2015.
- TALLA Marius, Calagues Romain, Enhancing Forest Sustainability in Central Africa by Fighting Corruption, Lessons learnt from the implementation of Rapid Results Initiatives in Cameroun, January 2014.

Ce document a été élaboré et produit dans le cadre des projets « Congo Bassin VPA Implementation - Championing Forest Peoples' Rights and participation » (EU-CFPR) financé par l'UE et DFID et porté par le CIDT/Université de Wolverhampton.



Forêts et Développement Rural (FODER)
B. P. 11417 Yaoundé - Cameroun,
Tel : + 237 242 005 248 Email : forest4dev@gmail.com
Facebook : Forêts et Développement Rural Site web: [http:// www.forest4dev.org](http://www.forest4dev.org)